

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL397

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 11

Après le mot :

« journalistes »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« ni leur domicile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.